

VOIR NOS THÉMATIQUES 2019

MIEUX SE DÉPLACER  
SUR LA CÔTELA CÔTE,  
COMPLICE DE VOS ÉVASIONSSE LOGER,  
GALÈRE À PERPÉTUITÉ ?RÉUSSIR  
DE L'ÉDUCA'

🕒 30.10.2019, 13:51

## Bassins baisse son taux d'imposition communal



A Bassins, le taux d'imposition communal baisse et compense la hausse du taux cantonal. Les citoyens devront donc déboursier le même pourcentage que l'an passé. Archives La Côte

PAR LOS

**FISCALITÉ** La commune a décidé de diminuer de 1,5 point son taux d'imposition. Une proposition de le baisser encore davantage a été balayée par le Conseil communal.

Les Bachenards devront payer un peu moins d'impôts communaux l'an prochain. C'est la décision qu'a validé le Conseil communal de Bassins mardi soir. De 74 points, il passera donc à 72,5.

Sur leur décision de taxation, les citoyens pourront cependant constater que le pourcentage qui est prélevé au total ne changera pas, puisque le canton augmente, quant à lui, son taux d'imposition de 1,5 point. Cette hausse est due au fait qu'il prendra maintenant en charge la totalité de la facture des soins à domicile (AVASAD), qui était jusqu'alors partagée avec les communes.

Un conseiller a proposé de baisser encore le taux communal à 71,5 points. Une proposition à laquelle le syndic s'est immédiatement opposé. «Ce serait suicidaire!» s'est exclamé Didier Lohri, arguant que Bassins peine déjà à s'acquitter des factures cantonales qui sont calculées en francs par habitants quelle que soit la capacité financière de la commune. Cette demande de baisse supplémentaire a été largement balayée par le Conseil.



RECEVEZ CHAQUE SOIR LES INFOS ESSENTIELLES DE LA JOURNÉE !

[je m'inscris](#)